

Gouvernement du Québec

## Décret 1383-2024, 3 septembre 2024

CONCERNANT les décorations et distinctions décernées pour un acte de civisme accompli en 2021 et en 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi visant à favoriser le civisme (chapitre C-20) le gouvernement, sur recommandation du ministre de la Justice, peut, pour un acte de civisme, notamment décerner à une personne des décorations et distinctions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1 du Règlement sur les décorations et distinctions attribuées en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme (chapitre C-20, r. 1) sont instituées la médaille du civisme accompagnée d'un insigne or et la mention d'honneur du civisme accompagnée d'un insigne argent;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de ce règlement la médaille du civisme décrite à l'annexe 1 de ce règlement peut être décernée par le gouvernement à une personne qui a accompli un acte de civisme dans des circonstances périlleuses;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de ce règlement la mention d'honneur du civisme décrite à l'annexe 2 de ce règlement peut être décernée par le gouvernement à une personne qui a accompli un acte de courage ou de dévouement dans des circonstances difficiles;

ATTENDU QUE, conformément au paragraphe 3<sup>o</sup> de l'article 12 de ce règlement, le Comité sur le civisme a formulé des avis au ministre de la Justice sur l'attribution d'une décoration et distinction à l'égard d'une personne qui a fait l'objet d'une proposition;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE les personnes dont les noms suivent, lesquelles ont accompli en 2021 et en 2022 un acte de civisme dans des circonstances périlleuses, se voient décerner les décorations suivantes :

la médaille du civisme accompagnée d'un insigne or :

Bilodeau, Benoit

Cliche, Ariel

Côté, Jacques

Fournier, Thérèse

Lapointe, Bruce

Minville, Francis

Rheault, Mathias

Richard, Benoit

Vaillancourt, Kevin

QUE les personnes dont les noms suivent, lesquelles ont accompli en 2021 et en 2022 un acte de courage ou de dévouement dans des circonstances difficiles, se voient décerner les distinctions et décorations suivantes :

la mention d'honneur du civisme accompagnée d'un insigne argent :

Chagnon, Dave

Côté, Jimmy

Decoste, Richard

Goulet, Émile

Labbé, Mireille

Lamontagne, Gaby

Larochelle, Meagan

Letendre, François

Maher-Lemonde, Mélanie

Moisan, André

Paradis, Jean-Pierre

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

84113

